



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**OFB**  
OFFICE FRANÇAIS  
DE LA BIODIVERSITÉ



# RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020

DIRECTION RÉGIONALE BRETAGNE

# 2020 : une année intense de construction



## Sylvie Detoc

Directrice régionale Bretagne

En 2019, 32% des français considéraient que la disparition du vivant faisait partie des problèmes environnementaux les plus préoccupants. En 2020, l'Office français de la biodiversité voit le jour et organise le déploiement de ses cinq grandes missions sur l'ensemble du territoire national.

C'est ainsi que sur la Bretagne s'est mise en place la direction régionale Bretagne issue du rapprochement des deux directions inter-régionales Bretagne - Pays de la Loire des établissements fusionnés (AFB et ONCFS) et de la régionalisation des équipes au sein de deux directions régionales.

En Bretagne, les défis à relever sont immenses avec un très fort taux d'artificialisation des terres, une activité agricole et agro-alimentaire majoritaire et la protection d'un littoral de 2400km de côtes. Mieux connaître ces milieux et les espèces qui y vivent, gérer les espaces remarquables dont l'OFB a la responsabilité, exercer la police de l'environnement, de la chasse et la police sanitaire, tout en appuyant et mobilisant les acteurs et les territoires, voici le programme de l'équipe de la nouvelle DR Bretagne pour 2020.

Sur la lancée de la préfiguration engagée en 2019, la DR Bretagne a poursuivi sa construction en janvier 2020. Malgré la crise sanitaire liée au coronavirus qui a quelque peu bousculé le programme d'interconnaissance des équipes et des missions initialement prévues, la poursuite des missions s'est effectuée en consolidant les points forts et en adaptant au mieux les actions aux enjeux prioritaires du territoire. Ces enjeux ont d'ailleurs été objectivés pour conduire à l'établissement d'un diagnostic territorial breton, pièce maîtresse de l'acculturation des équipes et de la priorisation des actions à mener, en lien avec les orientations nationales.

Fort de nombreux partenariats dynamiques, l'OFB en Bretagne n'agit pas seul pour traiter tous ces enjeux majeurs. On notera notamment en 2020, la création de l'agence bretonne de biodiversité (ABB), qui se mobilise pour accompagner les projets biodiversité des territoires.

Ce bilan 2020 illustre la diversité des actions menées par les quelques 130 équipiers de la DR Bretagne, occupés, de la pointe bretonne Ouest - dans le parc naturel marin d'Iroise- à l'Est de la région, à préserver et restaurer la biodiversité, au service de tous.

—  
130  
agents

—  
Siège à  
Cesson-Sévigné

—  
4  
services départementaux

—  
1  
PNMI

—  
1  
RNCFS

—  
Une façade littorale de  
2 400 km<sup>2</sup>

# Connaissance, recherche et expertise sur les espèces, les milieux et leurs usages

## — CONNAÎTRE LA BIODIVERSITÉ

En 2020, avec la création de l'OFB, le service régional connaissance a entamé un élargissement de ses activités vers les milieux terrestres et marins, tout en maintenant son expertise et son expertise sur la surveillance de l'état des milieux aquatiques et une coopération avec les Pays de la Loire.

## — SURVEILLANCE DES MILIEUX AQUATIQUES

Le service connaissance Bretagne a réalisé le suivi ichtyologique et hydromorphologique de surveillance DCE\* sur une centaine de stations et continue à fournir une assistance technique à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne sur le contrôle opérationnel. Ce travail de collecte régulier et robuste aboutit à déterminer l'état de santé des cours d'eau et son évolution dans le temps.



© FX. Duponchel

## — TRAVAIL PARTENARIAL AU SEIN DE L'OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE LA BIODIVERSITÉ

Le service connaissance OFB a participé à la mise en place de la plateforme des données naturalistes (oiseaux, mammifères, insectes, poissons, ...) gérée par l'Observatoire de l'environnement en Bretagne (OEB). En 2020, la plateforme naturaliste a vu le jour et est maintenant disponible au public avec une première alimentation par des données oiseaux et mammifères.

<https://data.biodiversite-bretagne.fr/accueil>

## — MISE À JOUR DU TABLEAU DE BORD PEUPLEMENT DE POISSONS AVEC L'OEB

Une fructueuse collaboration entre l'OFB et l'OEB a également permis une mise à jour d'un tableau de bord de datavisualisation des poissons en Bretagne.

\*DCE : Directive européenne Cadre sur l'Eau

Ce tableau de bord expose à un large public, l'état des cours d'eau à travers l'indicateur biologique IPR, les répartitions des différentes espèces de poissons sur le territoire et l'évolution des abondances sur des points de suivis réguliers. Ce travail contribue à une large diffusion de données biodiversité souvent mal connues du public.

<https://bretagne-environnement.fr/qualite-peuplements-piscicoles-bretagne-datavisualisation>

## — RÉSEAU DE SUIVI DES SITES LOCAUX DE RESTAURATION DE COURS D'EAU

La restauration hydromorphologique des cours d'eau a été identifiée comme un enjeu fort pour la reconquête du bon état écologique des eaux. A ce titre, et parallèlement à un fort appui technique des techniciens de bassin versant, l'OFB effectue des suivis de ces travaux de restauration des cours d'eau afin d'évaluer leur efficacité et d'améliorer les techniques employées.

## — DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Un groupe de travail interservices a identifié les principaux enjeux de biodiversité en Bretagne, les pressions anthropiques et les leviers d'action de l'OFB pour répondre à ces grands enjeux de biodiversité sur le territoire. Ce travail doit permettre un partage de culture des agents sur ces grands enjeux et de mieux prioriser le travail de notre nouvel établissement. Il aboutira à la production en 2021 d'un diagnostic territorial régional et par département.

## — COMPTAGE LIMAT ET FORMATION ORNITHOLOGIE

Pour anticiper la grande enquête sur les limicoles et anatidés en collaboration avec la LPO et répondre à une demande du Sd35, le référent régional Sébastien Gautier et le service connaissance ont organisé une journée de formation sur la reconnaissance des espèces de limicoles et anatidés dans la Baie du Mont st Michel.



© Thibault Vigneron / OFB

# Police de l'environnement et police sanitaire de la faune sauvage



## POLICE DE L'ENVIRONNEMENT

L'Office français de la biodiversité contribue à l'exercice des polices administrative et judiciaire relatives à l'eau (pollution de la ressource, atteinte aux zones humides, au cours d'eau ou littoral), aux espaces naturels, à la flore et la faune sauvage (espèces gibier ou protégées, lutte contre les trafics d'espèces), à la chasse (contre-braconnage, renforcement de la sécurité à la chasse) et à la pêche ainsi que la police sanitaire.

## BILAN CHIFFRÉ DE L'ACTIVITÉ POLICE EN 2020 : AVIS TECHNIQUES ET CONTRÔLES

Durant l'année 2020, les 93 Inspecteurs de l'Environnement de la Direction Régionale Bretagne ont effectué 1824 contrôles. Ces derniers sont pour 57% conformes, pour 34% non conformes et 9% en attente de traitement au 31/12/2020.

Près de 200 avis techniques ont été émis en Bretagne sur sollicitation des services de l'état (DDTM, DREAL...) essentiellement sur les milieux aquatiques (2 % sur le domaine marin et 4% sur le domaine terrestre).

Les contrôles non conformes ont donné lieu à la création de 539 documents de police dont 65% correspondent à des procédures d'enquête judiciaire, 19% à des amendes forfaitaires, 13% à des procédures d'avertissement et 3% en procédure administrative.

### Les principaux domaines des activités de contrôle sont les suivants :

La pêche maritime pour

19 %

La police de la chasse pour

19 %

La qualité de l'eau (pollutions diffuses et accidentelles) pour

16 %

La préservation des milieux aquatiques pour

15 %

La police de la pêche pour

11 %

Les espèces protégées pour

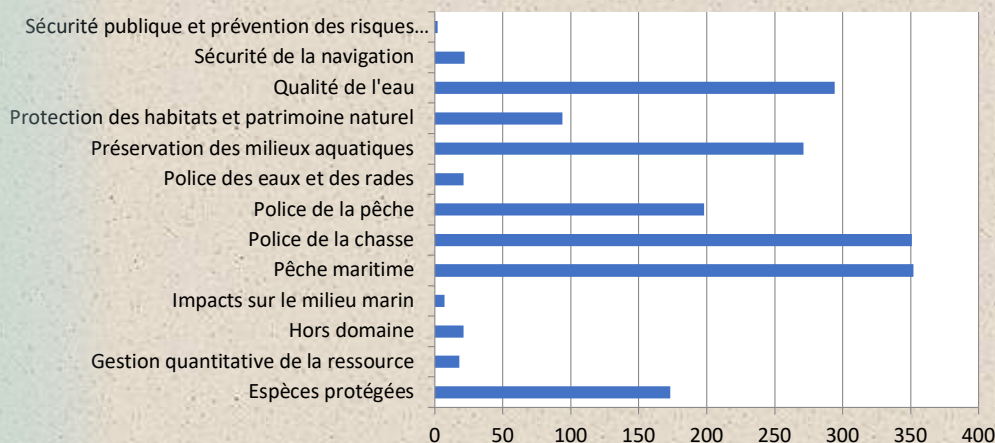
10 %

La protection des habitats et du patrimoine naturel pour

5 %

## Répartition du nombre de contrôles par domaine d'activités du plan de contrôle Eau et Nature - OFB Bretagne

(Données 2020 - Tous services)





## LA MISE EN ŒUVRE DE LA SÉQUENCE ERC

L'activité d'appui technique constitue une part importante du travail fait en appui à la police administrative.

L'objectif principal des avis techniques est d'améliorer la prise en compte de la totalité de la séquence « Eviter, Réduire, Compenser », et en particulier la partie « Eviter », à tous les niveaux (dossiers initiaux, arrêtés d'autorisations, avis techniques, phase travaux).

Les avis techniques de l'OFB ont permis d'améliorer des projets majeurs d'aménagement comme par exemple le projet ViaSylva à Cesson Sévigné ou les projets de réseau de transport de Gaz dans le Finistère ou dans le Morbihan.



© Marie-Andrée Arago / OFB

## LA RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE ET DE L'HYDROMORPHOLOGIE DES COURS D'EAU

La destruction et la fragmentation des habitats constitue une des principales causes d'érosion de la biodiversité. En Bretagne, les multiples seuils et barrages implantés sur le réseau hydrographique ont entraîné une fragmentation importante des cours d'eau. Les travaux hydrauliques des dernières décennies ont quant à eux fortement altéré l'hydromorphologie des cours d'eau, impactant lourdement la biodiversité aquatique. Les cours d'eau font ainsi partie des écosystèmes les plus dégradés au monde (Kuglerova et al., 2016). Face à ces constats, la DR Bretagne de l'OFB s'investit depuis plusieurs années pour améliorer la qualité des opérations de restauration de la continuité écologique et de l'hydromorphologie des cours d'eau. En complément des avis techniques réalisés sur ces deux thématiques, un effort est mené pour améliorer la qualité des opérations de restauration écologique (continuité et hydromorphologie). Pour ce faire, l'OFB répond aux sollicitations des partenaires techniques (service de l'Etat, agence de l'eau, département, techniciens rivières, animateurs SAGE,...) pour intervenir en tant que spécialiste dans le cadre de journées d'informations techniques sur ces thématiques. Ces temps de sensibilisation permettent de démultiplier l'action de l'OFB dans les territoires. Des études sont également menées pour améliorer la connaissance sur la restauration des écosystèmes d'eau douce. En 2020, une étude exploratoire a été menée sur les zones les plus en amont des têtes de bassin versant, les « rangs 0 », les zones de sources de nos rivières (Galineau, 2020). Cette étude constitue une première étape pour développer des techniques de restauration adaptées à la spécificité de ces milieux fragiles, mais essentiels pour la biodiversité ou encore l'adaptation au réchauffement climatique par exemple.



© Marie-Andrée Arago / OFB

## LES CONTRÔLES EN MATIÈRE DE POLICE DE LA CHASSE



© Marie-Andrée Arago / OFB

Les contrôles en matière de police de la chasse portent en priorité sur la police de la chasse et d'autre part sur les respects des conditions de chasse sur les espèces à enjeux.

La sécurité des chasseurs et des non chasseurs est un sujet de société, lié notamment aux enjeux de partage de la nature. L'OFB, autorité de délivrance du permis de chasser et est, à ce titre, garant des bonnes

pratiques en la matière. Durant l'exercice cynégétique 2019-2020, 121 accidents ont été répertoriés par l'OFB avec 125 victimes, dont 11 mortels comprenant 1 non chasseur.

La Loi n°2005-157 du 23 février 2005 a permis la création des schémas départementaux de gestion cynégétique (SDGC) pour que les dispositions relatives à la sécurité à la chasse soient obligatoirement déclinées dans les SDGC et soient opposables aux chasseurs, sociétés, groupements et associations de chasse du département.

En 2020, près de 20% des contrôles ont porté sur la sécurité à la chasse dans les 4 départements bretons. Les opérations de surveillance ciblent principalement les contrôles sur les règles de sécurité à la chasse ainsi que le respect des quotas de prélèvements de certaines espèces.

## LA QUALITÉ DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES

Les enjeux liés à l'eau et aux milieux aquatiques sont très importants en Bretagne. Les infractions relevées sur les pollutions diffuses, les pollutions accidentelles, les travaux en cours d'eau ou sur les zones humides représentent 31% de l'ensemble des contrôles réalisés en Bretagne. Ces contrôles se font pour 43% sur des missions programmées, 11% sur de la flagrance et 35% sur du signalement.

## EPIDÉMIE DE L'INFLUENZA AVIAIRE HAUTEMENT PATHOGÈNE (IAHP)

Dès le début du mois d'octobre 2020, le ministère de l'agriculture et de l'alimentation français informait ses partenaires d'une augmentation récente des cas d'IAHP (influenza aviaire hautement pathogène) en Russie et dans certains pays du nord de l'Europe, avec une mise en alerte de la DGAL (Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation) car le phénomène avait de fortes probabilités de s'accroître avec la migration automnale des oiseaux sauvages.

Cette situation préoccupante se confirmait vers la mi-octobre avec la découverte de plusieurs cas d'anatidés aux Pays bas, puis en Allemagne d'oiseaux porteurs de la souche H5N8 de l'influenza aviaire.

Le 28 novembre 2020, des analyses faites sur une oie bernache trouvée dans le Morbihan ont confirmé la mort de l'oiseau par le virus H5N8 : c'est le premier cas avéré d'infection sur un oiseau de la faune sauvage sur le territoire français. A la mi-décembre, plusieurs mortalités liées au virus H5N8 sur des anatidés sauvages, dont une en Loire-Atlantique, venaient s'ajouter à la bernache retrouvée dans le Morbihan.

La mobilisation des services de l'OFB a permis de recueillir et d'analyser près de 500 oiseaux en 2020 sur l'ensemble du territoire national. Pour la région Bretagne, les services départementaux ont réalisé 32 suivis terrain avec une récolte d'oiseaux, entre le 1er octobre 2020 et le 31 janvier 2021. Ces analyses ont permis de détecter 2 cas positifs au virus IAHP sur 2 Bernaches cravants retrouvées mortes dans le Morbihan.

## PRÉSERVATION DES ESPÈCES PROTÉGÉES ET DE LEURS HABITATS

À travers sa mission de police de l'environnement, l'OFB joue un rôle majeur dans la préservation des espèces protégées et de leurs habitats, dans la surveillance du commerce et la lutte contre les trafics d'animaux sauvages. L'OFB a également pour mission la réalisation d'actions de contrôles auprès d'établissements détenteurs de spécimens issus de la faune sauvage.

Pour mener à bien ses missions de contrôle, l'établissement s'est doté d'un réseau national sous l'autorité de la DPPC avec des relais dans les directions régionales et en services départementaux, spécialisés sur la réglementation nationale et internationale relative à la protection de faune et de la flore protégées.

Pour l'année 2020, 175 opérations ont été réalisées sur la région.



© Marie-Andrée Arago / OFB

## LES CONTRÔLES PÊCHES MARITIMES

Avec une façade maritime de 2400 km, les contrôles de la pêche maritime sont importants et représentent 19% des contrôles réalisés en Bretagne. Ces contrôles concernent essentiellement la pêche de plaisance soit à pied (59%), embarquée (22%) et du bord (14%). La majorité des contrôles de pêche à pied sont réalisés sur des périodes ciblées des grandes marées et notamment dans les zones d'estran à forte fréquentation et sur les habitats à enjeux (herbiers de zostères).



© Marie-Andrée Arago / OFB



# Appui à la mise en œuvre des politiques publiques

## ANNÉE 1 : LE DÉPLOIEMENT DE L'AGENCE BRETONNE DE LA BIODIVERSITÉ

Plusieurs temps forts ont marqué l'année 2020 au premier rang desquels figure l'accompagnement de l'Agence bretonne de la biodiversité.

Nouvel établissement public dans le paysage régional, cette agence dont la préfiguration a nécessité deux années de travail avec de très nombreux partenaires, s'est structurée tout au long de l'année, avec, par, pour et à travers les acteurs du territoire.

Le service Appui aux acteurs et mobilisation des territoires et la directrice régionale, qui en assure la vice-présidence, ont été impliqués presque au quotidien afin d'en faciliter le déploiement : point d'orgue visible de ce soutien sur de très nombreux plans, #BiodiversitéBZH La Journée du 24 novembre ! Une journée rassemblant également à cette occasion la Conférence bretonne de la Biodiversité. Elus, représentants de l'Etat, OFB, représentants d'associations, scientifiques, chefs d'entreprises, et citoyens ont ainsi pu appréhender la dynamique de travail mise en œuvre et pour laquelle la DREAL, la Région Bretagne et la Direction régionale Bretagne de l'OFB ont largement contribué tout au long de l'année.



Séquence introductive de cette journée sur le thème « La biodiversité : un sujet universel... Et breton ! »

# La gestion et l'appui aux gestionnaires d'espaces naturels

## NE GÂCHONS PAS NOS RETROUVAILLES... POUR UN ANNIVERSAIRE !

La période estivale a été pour nombre de Français l'occasion de (re)découvrir, (re)visiter des espaces d'exception, des lieux magiques et inspirants. Ce mouvement national a été vérifié partout. Il a ainsi permis à chaque territoire de saisir une occasion inespérée pour communiquer sur ce que la nature, la biodiversité, les paysages apportent au quotidien pour peu qu'ils soient préservés. « Ne gâchons pas nos retrouvailles avec la nature » y a largement contribué : derrière cet intitulé se cache une grande campagne de communication nationale orchestrée par l'OFB. Tous les espaces naturels, les habitats et les espèces liés, gérés, protégés, sensibles, fragiles ont ainsi été mis en avant. Le golfe du Morbihan, si emblématique pour sa Réserve nationale de chasse et de faune sauvage, gérée par l'OFB, pour son Parc naturel régional et ses sites Natura 2000 l'insérant dans un réseau remarquable à l'échelle européenne, a été choisi en tant qu'étape régionale de cette campagne. Cette décision était loin d'être anodine car si le golfe est l'expression d'un concentré de richesses fragiles, il est aussi l'illustration de ce que l'OFB peut apporter sur les territoires. Pour l'ensemble des équipes mobilisées, les rencontres sur l'eau ont permis de promouvoir l'outil C-monspot développé



depuis plusieurs années en Bretagne (afin de limiter les interactions entre pratiquants de sports de glisse et les oiseaux nicheurs), l'application Nav&Co éditée quelques semaines auparavant dans le cadre du Life Marha, les zones de mouillages écologiques, la réglementation du golfe et les gestes à respecter. Au menu également, les actions de restauration de marais, la lutte contre le baccharis, pour un paysage inspirant promeneurs et randonneurs. L'inspiration était également au rendez-vous de ce 24 juillet 2020 car elle a permis de souffler la première année de l'établissement ! Quoi de mieux pour cela que de montrer la diversité et la complémentarité des champs d'intervention de ses équipes.

# L'appui aux acteurs et la mobilisation de la société



## ABC, TROIS LETTRES EN FAVEUR D'UN ENGAGEMENT LOCAL ET PARTENARIAL

Dispositif de mobilisation de premier plan, l'atlas de la biodiversité communal représente une formidable opportunité pour des collectivités souhaitant mieux insérer l'environnement au cœur de leur action locale. Forte de plusieurs communes et intercommunalités déjà engagées depuis la reprise de ce dispositif par l'établissement en 2017, la Bretagne a ainsi enregistré 8 territoires de plus à l'issue de l'appel à projets de 2020, représentant ainsi 22 communes. Et cela sans compter le projet de Dinan-Agglomération dont la convention de subvention a été finalisée en 2020.

L'instruction régionale des dossiers a été organisée en rassemblant les acteurs publics régionaux et départementaux tout en suivant la grille d'évaluation nationale. De manière évidente, la qualité des dossiers et l'intérêt de ce jury pour accroître l'engagement des collectivités dans cette voie ont suscité une volonté collective d'accompagner financièrement ces projets. En reposant un certain nombre de fondements autour de la démarche ABC, en revenant sur les priorités stratégiques en faveur de la biodiversité au niveau de la Région ou du Département du Finistère par exemple, la synergie des partenaires a ouvert la porte d'un schéma de financement cohérent et calibré entre partenaires. A cette dimension s'ajoute aussi celle d'un accompagnement technique ad hoc pour réussir le lancement de ces projets locaux.

Cette démarche a conforté le collectif régional sur les lignes de convergence, donnant également des éléments concrets de méthode pour gérer l'appel à projets de 2021 et contribuer, en lien avec l'ABB et l'ensemble des partenaires publics, à la structuration d'un comité des financeurs en faveur de la biodiversité.

## UNE BRETAGNE ENGAGÉE

Le programme engagéspourlanature porté par l'OFB en relais du ministère de la transition écologique intéresse les acteurs bretons, même si au demeurant, la Bretagne ne dispose pas encore du dispositif « Territoires engagés pour la nature ». Cette démarche de reconnaissance des collectivités ayant des projets en faveur de la biodiversité, basée sur un questionnaire et sur des cadrages fins, a fait l'objet d'un travail technique intense à partir du second semestre. Ce calibrage se finalise début 2021 pour permettre le déploiement de TEN au printemps. Il sera porté, à travers l'Agence bretonne de la biodiversité, par le collectif d'acteurs publics de niveau régional et départemental.

Par ailleurs, Entreprises engagées pour la nature a pu être initié ! Deux moments importants marquent cette démarche au niveau régional : le 08/07, à 8h07, un web-forum relayé grâce à l'ABB où plusieurs acteurs économiques ont pu mettre en avant leurs démarches et leur philosophie en matière d'environnement ; le 29/09, lors du « Rendez-vous biodiversité et Entreprises » avec la SCOP Aubépine et la CINOV où il a été proposé de croiser les regards sur la prise en compte de la biodiversité par les professionnels de l'aménagement urbain. D'autres rendez-vous étaient prévus, mais reportés en raison du contexte sanitaire, notamment pour favoriser la diffusion de cette démarche tout en s'intéressant à d'autres formes d'engagements possibles.





# Temps forts de la direction régionale

## La Bretagne mobilisée pour le respect de la nature lors du déconfinement de mai 2020



En Bretagne, lors de la mise en œuvre du premier déconfinement lié au contexte du coronavirus, en mai 2020, les préfets ont progressivement autorisé la réouverture des plages au public, sur la base des demandes de dérogation formulées par les maires des communes concernées.

Or cette levée du confinement est intervenue au cœur de la période de reproduction de la plupart des espèces et en particulier des oiseaux. C'était le cas pour le gravelot à collier interrompu (GCI), petit oiseau limicole côtier, qui est une espèce menacée (source UICN). Ce dernier avait notamment réinvesti des plages habituellement fréquentées, en raison de la tranquillité inhabituelle du littoral.



© Jérôme Cabelguen / OFB



2400 km du littoral ont ainsi été suivis par plus d'une centaine de personnes mobilisées. En effet, les services de l'Etat et ses opérateurs, les collectivités locales (Départements, Intercommunalités, Communes...) et le milieu associatif (Bretagne-Vivante, GEOCA, Vivarmor Nature, LPO, Surfrider Foundation...) ont ainsi identifié plus de 300 sites de nidification d'oiseaux (Gravelot, Huîtrier pie, Vanneau huppé, Traquet, Pipit etc.) pour faire l'objet d'une mise en protection et d'un suivi.

Cette opération a été reconduite en Bretagne en 2021. Elle est coordonnée au niveau national par le Conservatoire du littoral, Rivages de France, l'OFB, l'ONF et la LPO. Dès le mois de mars 2021, des supports d'information et de protection des sites à enjeux de biodiversité seront disponibles afin d'être installés sur le terrain.



© Sébastien Gautier / OFB

Le Conservatoire du littoral, en lien avec l'Office Français de la Biodiversité (OFB), a réalisé une cartographie sur tout le littoral breton des secteurs sensibles, afin d'apporter une expertise aux décideurs publics, quant à la réouverture des plages au public. A la DR OFB Bretagne, les agents des services départementaux et du PNMI ont été très mobilisés, notamment pour vérifier sur le terrain la présence du GCI, et alimenter ainsi les relevés géoréférencés.

Parallèlement et avant même la réouverture des plages, l'ensemble des agents de terrain de l'OFB, des associations, des collectivités, des gestionnaires des propriétés du Conservatoire, des agents et des gardes du littoral et du Conservatoire du littoral ont assuré la mise en défens des sites de reproduction pour les espèces animales et végétales les plus fragiles. Des outils de communication (affiches, dépliants, panneaux...) ont été mis à disposition de toutes les communes qui le souhaitent. La période est apparue propice à l'information des habitants et des usagers de l'espace littoral breton, qui demeure un milieu très convoité mais fragile.



© Myriam Gueguen / OFB





© Céline Gicquel / OFB



—  
10  
—

## — CONTEXTE

En 2020, le Parc naturel marin d'Iroise a réalisé son 10ème programme d'actions depuis la validation de son plan de gestion en septembre 2010. Il s'agit cependant du 1er réalisé dans le cadre de notre nouvel établissement qui fournit désormais l'essentiel des moyens financiers, humains, logistiques et juridiques permettant au Parc de fonctionner.

L'équipe du Parc naturel marin et son conseil de gestion restent très attachés au maintien d'un équilibre des actions entre les différents chapitres du plan de gestion, mais également entre les trois objectifs des parcs naturels marins tels qu'inscrits dans la loi sur les parcs naturels marins : acquisition de connaissance, protection et développement durable des activités dépendantes de la mer.

## — LES MOMENTS CLÉS DE L'ANNÉE 2020

La situation sanitaire a ralenti l'activité de terrain, obligeant les équipes de terrain à annuler plusieurs missions au printemps. Toutefois, cette période particulière n'a pas eu d'impact majeur sur les projets structurants. L'ensemble des actions et des projets s'articule autour de 5 axes stratégiques :

### — Soutenir et valoriser les bonnes pratiques des acteurs du monde maritime.

Pour cela le parc naturel marin s'appuie sur trois chartes destinées à fédérer les acteurs du monde maritime autour de bonnes pratiques. Des guides de découverte de l'environnement, des pêcheurs professionnels et des gestionnaires de ports se sont investis dans ces chartes. En retour de leurs engagements, ils peuvent bénéficier d'informations utiles grâce à des formations et des échanges avec les équipes, d'appuis directs à leurs activités ou d'une visibilité innovation accrue via des outils développés et fournis par le Parc marin. Nous avons bénéficié cette année de trois projets nouveaux apportant de recettes externes (fonds européens, France filière pêche) et des ressources humaines associées. Ces recettes ont été en partie dédiés à l'animation et au renforcement et à l'animation de ces chartes. Par ailleurs, beaucoup d'actions sont menées en partenariats étroits avec la profession des pêches maritimes afin d'évaluer l'efficacité des mesures mises en place pour l'exploitation des macro-algues mais aussi des grands crustacés. Ces opérations, menées en routine depuis plusieurs années, ont fait l'objet en 2020 de premières interprétations avec la communauté scientifique (Programme SLAMIR notamment).

### – Gérer durablement les espaces bénéficiant d'une reconnaissance particulière.

2020 a vu la finalisation du projet d'extension de la réserve naturelle nationale d'Iroise, qui a reçu un avis favorable de l'ensemble des structures consultées (établissements publics, conseils scientifiques, collectivités territoriales, propriétaires...). Une signature du décret est attendue au cours du premier semestre 2021. Le plan de gestion du marais de l'Aber (zone humide du conservatoire du littoral sur la commune de Crozon et sur le DPM) a été finalisé et approuvé. Un gros travail a été aussi fourni pour proposer à la désignation de deux zones de protection forte en application de la directive cadre sur le milieu marin. Outre les 5 sites d'intérêt communautaire, la réserve naturelle, le parc est labélisé réserve de biosphère de l'UNESCO et inscrit à la liste verte des aires protégées les mieux gérées par l'UICN.

### – Transmettre la connaissance et favoriser l'accès aux patrimoines naturel et culturel.

L'année scolaire 2019-2020 a été marquée par le contexte sanitaire national qui a interrompu, au mois de mars, le programme d'animations pédagogiques prévu dans les écoles. La thématique proposée par le Parc était cette année : « Le temps qui passe, les cycles de la nature en Iroise ». Nous avons pu toutefois travailler avec 38 classes pour 11 établissements dans 7 communes littorales du Parc. 808 enfants ont bénéficié de ces animations. En septembre 2020, nous avons lancé avec les enseignants du collège du Ponant la création d'une AME (aire marine éducative) sur Molène. Deux autres AME ont été élaborées sur notre périmètre et bénéficient de notre soutien, au Conquet et en baie de Douarnenez. Pour répondre aux spécificités des îles, à l'interface entre terre et mer, le Parc a proposé à l'OFB un nouveau concept, celui des « aires éducatives », qui fusionnent aires marine et terrestres. Le Parc s'est ainsi associé, sur Molène et Ouessant, au Parc naturel régional d'Armorique pour l'accompagnement de ces toutes nouvelles « aires éducatives ». Un grand nombre d'actions ont toutefois été annulées en raison de la situation sanitaire : conférences, fêtes maritimes, expositions. Une seule nouvelle exposition « hors les murs » composée de 24 panneaux présentant les poissons de l'Iroise, a été présentée toute l'année 2020 dans le bourg de Molène. Dans le cadre de sa politique de subventionnement, le Parc a soutenu cette année plusieurs projets relatifs au patrimoine culturel de l'Iroise, notamment un ouvrage de référence sur la sardine. La commune de Lampaul-Plouarzel a bénéficié d'une aide pour remettre en état les cabanes de gabariers du port de Porscave dans le cadre du label Port d'Intérêt Patrimonial.

### – Lutter contre les atteintes à l'environnement.

En 2020, l'activité du Parc en matière de qualité de l'eau s'est accélérée avec le démarrage de projets structurants. Le Parc, financé par le projet européen Preventing Plastic Pollution (PPP), a organisé une campagne de dépollution dans le port de plaisance du Rosmeur, à Douarnenez, où 30 m3 de déchets ont été collectés. En application de la charte « ports partenaires » le Parc naturel marin d'Iroise accompagne les collectivités insulaires pour le recyclage des navires en fin de vie. Ces bateaux nécessitent une prise en

charge spécifique pour éviter leur dégradation dans l'environnement. Une opération d'enlèvement et de déconstruction d'épaves a commencé sur Sein et Molène. A ce jour, six demandes de déconstruction ont été déposées et une dizaine de propriétaires ont manifesté leur intérêt. Cette action vise à amorcer une gestion de ces déchets spécifiques, en donnant aux collectivités et aux propriétaires les outils nécessaires pour agir. Ces actions viennent en complément de la surveillance et des suivis des rejets côtiers dans les eaux du Parc naturel marin.

### – Mieux connaître les habitats et les espèces.

Le Parc naturel marin d'Iroise appuyé par le Life Marha, s'engage chaque année dans de nouveaux projets de cartographie des habitats marins. En 2020, ils concernent les zones intertidales de l'archipel de Molène et le littoral de la côte nord du Parc. Ce projet, s'appuie sur un levé hyperspectral et photographique à haute résolution suivi d'une prospection de terrain. Cette cartographie est à présent disponible et les données versées dans la base nationale « Sextant », pilotée par l'IFREMER. Ces travaux vont alimenter le futur plan de gestion de la réserve naturelle nationale d'Iroise et l'analyse risque pêche (projet ARPI) en 2021. Les travaux de télémétrie des oiseaux de mers se sont aussi poursuivis grâce à l'action coordonnée de Bretagne vivante et du Parc naturel marin. Les suivis du tableau de bord se poursuivent et montrent des résultats intéressants sur les tendances d'évolution de l'environnement. Nous observons notamment des évolutions liées aux changements globaux. Grâce notamment à un travail de traitement des données historiques du suivi planctonique mis en place depuis 2010 dans le Parc. Il a été réalisé dans le cadre du projet DEFIPEL, financé par France filière pêche. Ce projet mené avec Ifremer a pour but de comprendre le lien entre l'écosystème, la ressource, et la filière afin d'améliorer la gestion de l'exploitation des petits pélagiques.



Cartographie des habitats – Lédénéz Quéménès



## FINANCEMENT

Pour réaliser ce programme d'action, un budget opérationnel de 1 M € a été alloué en début d'année 2020 au Parc. En fin d'année, l'OFB a réparti les crédits non consommés par les autres parcs. Le PNMI a pu bénéficier d'un budget complémentaire de 300 K€ pour l'acquisition de connaissance. Il faut ajouter à ce budget 165 K€ de financements externes et de recettes.

## LES AVIS

Au cours de l'année, un seul avis conforme a été émis par le conseil de gestion concernant l'implantation d'une hydrolienne dans le Fromveur à Ouessant (avis favorable). Une autre demande d'avis conforme a été retirée de l'ordre du jour la veille de la session du 28 septembre, le porteur de projet ayant décidé de revoir son dossier. Il s'agissait de la création d'un élevage de volaille sur la commune du Juch. 30 avis simples ont été émis. Un projet de dérogation à l'épandage de lisier de porc en bande côtière a reçu un avis simple défavorable du conseil de gestion.

## SURVEILLANCE ET CONTRÔLE

Dix agents du Parc sont inspecteurs de l'environnement, un onzième suit actuellement le parcours de commissionnement. L'activité de surveillance et de contrôle représente ainsi une part significative - entre 15% et 20% - de l'activité des agents du service opérations du Parc. 69 missions dédiées ont pu être réalisées en 2020. Les missions dites dédiées sont celles qui sont consacrées exclusivement à l'activité de surveillance et de contrôle. Elles sont programmées et planifiées en fonction des orientations et priorités de contrôle et peuvent être réalisées en collaboration avec d'autres services.

Le contrôle de la pêche maritime (professionnelle et de loisir) représente près de la moitié des actions de police des agents du Parc. Les activités ciblées sont celles qui sont identifiées dans le document de politique de contrôle et de surveillance sur la base des orientations du plan de gestion (récolte des laminaires, pêche à pied, cantonnement à langoustes, etc.). D'autres missions dédiées permettent également d'assurer une surveillance générale sur un certain nombre d'activités et

de pratiques (carénage sauvage, circulation d'engins motorisés sur le domaine public maritime, réglementation des mouillages, etc...). En 2020, l'archipel de Molène et la réserve naturelle nationale d'Iroise ont fait l'objet de mesures de surveillance particulières entre mai et juillet, période de nidification pour certaines espèces sensibles d'oiseaux. L'effort de contrôle s'est notamment porté sur l'interdiction temporaire d'accès au domaine public maritime de certaines îles de l'archipel de Molène en période de nidification.



© Mathias Yaker



© Gael Moal / OFB

## 2020, UNE ANNÉE PAS COMME LES AUTRES SUR BENIGUET !

2020 n'a pas été une année comme les autres ! Elle restera longtemps dans les mémoires comme l'année de la crise sanitaire liée à la COVID-19. Le confinement national établi à compter du 17 mars et les interdictions de déplacement qui en ont découlé ont fortement impacté la gestion de la réserve de Beniguet. En particulier, certains suivis naturalistes printaniers généralement réalisés tous les ans n'ont pas pu être mis en place, entraînant une perte d'information et de données pour l'année 2020. D'autres suivis ont quant à eux été reportés à l'année 2021 pour des raisons d'organisation et de coordination avec les partenaires. C'est notamment le cas du recensement des laridés nicheurs, dont le suivi était initialement prévu en 2020 dans le cadre de l'enquête nationale des oiseaux marins nicheurs 2020-2022.

Cette année si particulière aura eu le mérite d'apporter un peu de répit aux espèces sensibles. En particulier, les oiseaux nicheurs ont eu la chance de bénéficier d'une tranquillité exceptionnelle en début de saison de reproduction. La prolongation de l'interdiction d'accès aux plages par les autorités locales du Finistère ont permis de poursuivre ces effets quelques temps après le déconfinement de la population. Si les impacts positifs du confinement ont été difficiles à percevoir sur des sites comme les îles d'Iroise déjà relativement préservées en temps normal, ils ont été plus marqués ailleurs sur le littoral, certaines espèces ayant réinvesti des lieux provisoirement délaissés par l'homme.



© Gael Moal / OFB

Malgré ce contexte particulier, 2020 nous a tout de même apporté son lot de belles surprises sur Beniguet ! Pour les événements marquants, on notera notamment la découverte d'un œuf d'Océanite tempête à l'entrée d'un terrier de lapin au sud-ouest de l'île (seulement la 2ème année de reproduction certaine sur Beniguet !), le Faucon pèlerin qui réussit enfin à produire des jeunes à l'envol et l'Effraie des clochers qui confirme sa présence permanente. En contrepartie, l'Huîtrier pie et la Sterne pierregarin font quant à eux une bien médiocre saison, avec une production en jeunes faible voire nulle, contre une perte d'adultes non négligeable (respectivement 8 et 2 au moins) imputée au Faucon pèlerin. De même, la découverte de pelotes de réjection d'Effraie des clochers avec de nombreux restes d'Océanite tempête laisse à penser à une prédation potentiellement non négligeable sur l'espèce. De futures études seront mises en œuvre en 2021 pour approfondir nos connaissances sur le sujet.



© Gael Moal / OFB

Enfin, et ce n'est pas rien, 2020 sera probablement la dernière année d'existence de la RCFS de Beniguet, gérée par le Service Départemental du Finistère. En effet, si rien ne vient perturber le calendrier, l'île de Beniguet comme d'autres îles et îlots de l'archipel de Molène, devrait rejoindre les îlots de Banneg, Balaneg et Trielen au sein de la Réserve Naturelle Nationale d'Iroise au cours de l'année 2021. Sauf décision contraire des autorités administratives, la gestion de cette RNN étendue reviendra alors tout naturellement au PNMI, gestionnaire de l'actuelle RNN. Une nouvelle coopération sera alors à définir entre le PNMI et le SD afin de poursuivre 30 ans de gestion et écrire une nouvelle page de la conservation du patrimoine naturel d'Iroise.



# La gestion de la Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage (RNCFS) du golfe du Morbihan

Sur les 30 réserves gérées par l'OFB au niveau national, 8 sont des RNCFS, leur superficie totale est d'environ 31 000 ha. La RNCFS du golfe du Morbihan créée en 2008 est la plus grande des RNCFS française (7358ha) et la seule située sur le domaine public maritime (DPM).

La RNCFS du golfe du Morbihan est un site majeur pour l'hivernage des oiseaux d'eau, elle est reconnue d'importance internationale pour 7 espèces et c'est le premier site d'accueil des oiseaux hivernant en Bretagne.

Depuis le début des années 90, le nombre d'oiseaux hivernants dans la Réserve de chasse et de faune sauvage du golfe du Morbihan a presque baissé de moitié. Le constat est encore plus alarmant pour certaines espèces comme le canard siffleur ou la bernache cravant dont les effectifs ont respectivement été divisés par 6 et par 3.

Pour comprendre et lutter contre ce déclin, l'OFB et ses partenaires ont lancé, cet automne, des opérations de suivi des populations de canards. Des sarcelles et des siffleurs sont ainsi équipés de balises GPS pour pouvoir suivre leurs déplacements et déterminer les milieux qu'ils privilégient. L'étude espère notamment mettre en évidence les relations entre le golfe du Morbihan et les marais environnants.

—  
14  
—



Canard siffleur bagué dans le golfe du Morbihan qui termine son hivernage dans le sud de l'Angleterre



Femelle de canard siffleur © Pierre Manzi / OFB

Les oiseaux sont équipés avec un GPS de 10gr, pourvu d'un panneau solaire qui permet son rechargement. Les données de géolocalisations sont envoyées grâce au réseau GSM de téléphonie mobile.

Ces coordonnées géographiques nous donnent des informations très précieuses sur l'utilisation de l'espace lors de l'hivernage des oiseaux, et permettent aussi de suivre les haltes migratoires des oiseaux.

Ce travail qui a bénéficié d'un partenariat financier de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne sera clôturé en 2021 et fera l'objet d'un stage de dernière année d'école d'ingénieur.



# L'animation Natura 2000 dans le golfe du Morbihan

Le golfe du Morbihan est concerné par 2 sites Natura 2000, une Zone de protection spéciale (ZPS, volet Directive Oiseaux) et une Zone spéciale de conservation (ZSC, volet Directive Habitat).

L'OFB est en charge de la coanimation des deux sites Natura 2000 du golfe du Morbihan avec le PNR du golfe du Morbihan.

Depuis 2018, dans le cadre de cet animation l'OFB a lancé une dynamique forte de déploiement de contrats Natura 2000 pour restaurer des marais endigués dégradés. Les marais endigués du golfe voient leurs origines dans l'exploitation salicole et le développement des moulins à marées à partir du 18<sup>ème</sup> siècle. Ces milieux sont apparentés aux « lagunes côtières » qui est un habitat d'intérêt communautaire prioritaire.

Les espaces protégés et gérés abritent une proportion importante des lagunes du site Natura 2000, d'autres sont aussi propriété du Conservatoire du Littoral ou du Conseil Départemental. Le choix de l'OFB a été dans une démarche de mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire d'orienter les contrats sur des marais privés. 4 contrats sont en cours ou finalisés. En plus des opérations de restaurations des propositions de mise en place de mesures de protections sont activées. Un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) est déjà signé par le Préfet sur l'étang de Toulvern à Baden.



Contrat de restauration du Marais du Pusmen (Saint-Armel)  
Arrachage et broyage de Baccharis  
avec suivi sur 2 ans  
© Jérôme Cabelguen

Restauration des ouvrages hydrauliques  
Mise en place d'une gestion (financée dans le cadre du contrat)  
© Jérôme Cabelguen



## DIRECTION RÉGIONALE BRETAGNE

84 rue de Rennes  
35510 CESSON-SEVIGNE  
02 23 45 06 06  
dr.bretagne@ofb.gouv.fr

Service départemental d'Ille et Vilaine  
Bât. A le Ouessant-Campus Atalante  
Champeaux  
9 rue Maurice Fabre  
35000 RENNES  
02.99.41.15.99  
sd35@ofb.gouv.fr

Service départemental des Côtes-d'Armor  
5 boulevard Edouard Prigent  
22000 SAINT-BRIEUC  
02.96.33.01.71  
sd22@ofb.gouv.fr

Service départemental du Finistère  
SITE DE QUIMPER  
2 boulevard du Finistère  
29325 QUIMPER Cedex  
02.98.82.69.24

SITE DE LANDERNEAU  
1 rue Ingénieur J. Frimot  
Hôtel Entreprise Mescoat  
29800 LANDERNEAU  
02.98.24.97.76  
sd29@ofb.gouv.fr

Service départemental du Morbihan  
1 allée du Général Le Troadec  
BP 520  
56019 VANNES Cedex  
02.97.47.02.83  
sd56@ofb.gouv.fr

Parc Naturel Marin d'Iroise  
SITE DU CONQUET  
Pointe des Renards  
29217 LE CONQUET

SITE DE DOUARNENEZ  
Ile Tristan  
29100 DOUARNENEZ  
02.98.44.17.00  
parcmarin.iroise@ofb.gouv.fr

[www.ofb.gouv.fr](http://www.ofb.gouv.fr)



@OFBiodiversite @linkedInOFB

  
**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

  
**OFB**  
OFFICE FRANÇAIS  
DE LA BIODIVERSITÉ